

Bruxelles Patrimoines

38

Printemps 2025

U



urban.brussels

Dossier

FOCUS
1939-99



Le patrimoine moderne protégé de la période 1945-1999

Un départ lent

HARRY LELIÈVRE

COORDINATEUR DU DÉPARTEMENT IDENTIFICATION ET PROTECTION DU BÂTI
DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL, URBAN.BRUSSELS

NDLR

L'inscription sur la liste de sauvegarde ou le classement du patrimoine est une forme particulière d'inventaire. Seuls les objets de valeur exceptionnelle bénéficient de ce statut. Le patrimoine est d'abord reconnu par l'inscription à l'inventaire.

L'inventaire global du patrimoine a débuté dans les années 1970 avec le lancement d'un inventaire topographique systématique et la ligne directrice constituée par l'inventaire d'urgence, scientifiquement fondé, établi par l'asbl Sint-Lukas et publié en 1975, ainsi que sa mise à jour en 1993-1994.

Le dernier inventaire systématique, commandé à la faculté d'architecture de l'ULB La Cambre Horta en 2022, concerne le patrimoine de la période 1939-1999. Son objectif était de réaliser un inventaire visuel rapide couvrant les communes limitrophes de la Région flamande.



Le patrimoine moderne ou d'après-guerre avait déjà été mis en avant avec la réalisation de l'inventaire du patrimoine contemporain¹ en 1994, commandé par la Région bruxelloise au bureau URBAT. Jusqu'alors, l'accent avait été mis sur le patrimoine d'avant la Seconde Guerre mondiale. Celui d'URBAT commence en 1940. Parallèlement, au début des années 1990, plusieurs sous-inventaires ont été élaborés, tels que ceux des salles de cinéma², du patrimoine industriel³, des gares⁴, etc., chacun faisant l'objet de contrats de sous-traitance menés à bien par des spécialistes en la matière. La protection du patrimoine d'après-guerre a commencé au début des années 1990 concomitamment avec la réalisation des différents inventaires.

ÉTAT DES LIEUX

À ce jour, une quarantaine d'objets de la période d'après-guerre bénéficient d'une protection en Région bruxelloise⁵. La première inscription sur la liste de sauvegarde est celle de la gare de Bruxelles-Congrès (LS 10/11/1994-13/04/1995)⁶. Dans le cadre de la jonction Nord-Midi, la gare a été construite en 1950-1952 d'après un projet de Maxime Brunfaut datant de 1948. Sa partie souterraine se caractérise par une structure monumentale en surface, située au centre d'un jardin public. Elle contient deux cheminées de ventilation (FIG. 1) pour le tunnel situé en dessous. Trois artistes ont réalisé ses bas-reliefs: Louis Dupont, Robert Delnest et Jozef Cantré. Bien que la gare soit reprise dans l'inventaire d'URBAT du patrimoine contemporain (fiche n° 8), elle fait partie de la campagne réalisée en 1994 pour la protection des bâtiments des

gares⁷. Elle est répertoriée sous la fiche n° 5, sans proposition de protection. Le point de départ de la protection de ces gares est donc typologique et ne concerne pas la date de construction ou le style du bâtiment.

Récemment, la gare du Nord a pu rejoindre la halte Congrès sur la liste de sauvegarde par le lancement de sa procédure d'inscription le 22/06/2023. Comme la halte, elle fait partie de la jonction Nord-Midi. Ce bâtiment monumental classique a été construit entre 1938 et 1956 sur les plans de Paul et Jacques Saintenoy et Jean Hendrickx-Van den Bosch (FIG. 2)⁸.

Le deuxième bâtiment d'après-guerre à être protégé est le cinéma Marignan (02/02/1995-27/03/1997) sur la chaussée de Louvain près de Madou⁹. Ce bâtiment à l'entrée remarquable (FIG. 3) a été construit en 1958 sur les plans des architectes G. Rousseau et A. Meuleman datant de 1957. Il fait partie des témoins de la vitalité du quartier, avec les autres cinémas de la chaussée. Le principe de base est là aussi typologique: le bien a été protégé dans le cadre d'une campagne de mise en valeur du patrimoine cinématographique de la région bruxelloise. L'ancien cinéma Rio¹⁰ (17/06/2010) de la rue Marie-Christine à Laeken a été classé en 2010. Ce cinéma de quartier existait déjà dans l'entre-deux-guerres (permis de bâtir de 1930), mais il a été profondément remodelé, en 1954, sur un projet des architectes René Ajoux et François de Bond (FIG. 4).

La halte Congrès et le cinéma Marignan sont le seul patrimoine d'après-guerre qui ait été protégé au XX^e siècle.

1. URBAT, *Inventaire du patrimoine architectural contemporain*, Bruxelles, 1994.

2. La Rétine de Plateau asbl, *Inventaire des salles de cinéma de la Région de Bruxelles*, Bruxelles, 1994.

3. La Fonderie, *Inventaire et valorisation du patrimoine significatif de l'histoire industrielle et sociale de la région bruxelloise*, Bruxelles, 1993. Il s'agit d'une mise à jour partielle de l'*Inventaire visuel de l'architecture industrielle à Bruxelles*, AAM, 1980-1982, réalisé par les Archives d'architecture moderne à la demande de la Communauté française.

4. DEMEY, T., *Inventaire des gares bruxelloises*, Bruxelles, s. d.

5. De plus amples informations sur les biens protégés énumérés ici peuvent être trouvées dans les arrêtés de protection respectifs via <https://patrimoine.brussels/liens/registre/registre-du-patrimoine-protege-en-region-de-bruxelles-capitale-liste>.

6. Les dates qui suivent un bien protégé sont celles de l'ouverture de la procédure et de la protection définitive. Pour la protection définitive (directe, s'il n'y a qu'une seule date), LS indique que le bien est inscrit sur la liste de sauvegarde, tandis que C se réfère à un classement.

7. Dans le même temps, les gares suivantes ont également été protégées: l'ancienne gare de Laeken, la gare du Domaine royal, la gare de Jette, l'ancienne gare de Saint-Josse, la gare de Schaerbeek et la gare Centrale. Cette dernière peut également être considérée comme faisant partie du patrimoine d'après-guerre, mais uniquement pour son achèvement dans les années 1950, car le projet de Victor Horta date des années 1930.

8. Elle est reprise dans l'inventaire des gares de T. Demey: fiche n° 5.

9. La Rétine de Plateau asbl, op. cit., fiche n° 35. Parallèlement, des procédures ont été engagées pour les cinémas Pathé-Palace à Bruxelles, Movie-Club à Forest, Forum à Molenbeek-Saint-Jean, Aegidium à Saint-Gilles et Mirano à Saint-Josse-ten-Noode situé en face du cinéma Marignan.

10. Ce cinéma figurait également dans l'inventaire des cinémas de La Rétine de Plateau mentionné plus haut: fiches n°s 137 et 138.



FIG. 1
Halte Congrès. Les impressionnantes cheminées de ventilation en béton cachées par les claustras (A. de Ville de Goyet, 2016 © urban.brussels).



FIG. 2
Gare du Nord, rue du Progrès n° 80 à Schaerbeek. Paul et Jacques Saintenoy et Jean Hendrickx-Van den Bosch, 1938-1956 (Ch. Bastin et J. Evrard © urban.brussels).



FIG. 3
Cinéma Marignan, chaussée de Louvain n° 33 à Saint-Josse-ten-Noode. G. Rousseau et A. Meuleman, 1957-1958 (Séverin Malaud, 2017 © urban.brussels).



FIG. 4
Ancien cinéma Rio, rue Marie-Christine n° 100-102 à Laeken. Cet ancien cinéma de quartier, modifié à plusieurs reprises, est reconstruit et modernisé par René Ajoux et François De Bond en 1953 (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).



FIG. 5
Piscine les Bains de Bruxelles, rue du Chevreuril n° 28 à Bruxelles. Maurice Van Nieuwenhuysse, 1949-1953 (Georges De Kinder, 2011 © urban.brussels).



FIG. 7
Stade des Trois Tilleuls, avenue des Nymphes n° 1a à Watermael-Boitsfort (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).



FIG. 6
Piscine Longchamp, square De Fré n° 1 à Uccle. Charles De Meuter, Jean De Koning et les ingénieurs R. Pluys et René Sarger, 1968-1969 (Philippe Braquenier, 2022 © urban.brussels).



FIG. 8
Atelier du tailleur Arthur Orleans, rue Antoine Dansaert n° 67-69 à Bruxelles (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).

Cette manière de procéder – par des campagnes typologiques et non par période d'origine – ne s'est pas limitée aux deux premières protections, mais a trouvé son prolongement dans plusieurs autres campagnes de protection. C'est le cas par exemple de la protection de plusieurs piscines, proposée par la Commission royale des Monuments et des Sites, qui s'est appuyée sur une étude divisée en deux parties: les piscines d'avant et d'après les années 1960¹¹. Outre plusieurs piscines d'avant-guerre, seuls les Bains de Bruxelles (C 10/04/2008-06/05/2010), situés dans les Marolles et conçus par Maurice Van Nieuwenhuysse, ont été protégés en tant que patrimoine d'après-guerre dans ce cadre¹². Le bâtiment a été protégé pour ses qualités esthétiques et spatiales (FIG. 5), mais aussi pour ses caractéristiques techniques qui consistent en la superposition de deux piscines soutenues par une structure indépendante du reste du bâtiment. La piscine Longchamp (C 19/07/2012) faisait également partie des propositions de protection formulées par la CRMS à la suite de l'étude. L'ouverture de la procédure a toutefois dû attendre quelques années, avec une nouvelle demande formulée par la commune d'Uccle. La piscine a été construite d'après un projet de 1971 des architectes Charles De Meuter, Jean Koning et des ingénieurs R. Pluys et René Sarger (pavillon français de l'Expo 58). Il s'agit d'une réalisation technique majeure, avec sa toiture en parabolöide hyperbolique qui couvre la piscine et ses grandes verrières en aluminium structurées par des ressauts verticaux triangulaires (FIG. 6). Le bâtiment lumineux est implanté dans un espace vert de la vallée de l'Ukkelbeek.

Parallèlement à l'étude sur les piscines, une autre étude¹³ sur les infrastructures sportives a été commandée et supervisée par la CRMS. Le bâtiment d'après-guerre qui a été protégé est le stade des Trois Tilleuls à Watermael-Boitsfort (FIG. 7). Construit après la Seconde Guerre mondiale en partie par des prisonniers de guerre allemands, il a été inauguré en 1948. Le stade est doté d'une grande valeur historique mais aussi de qualités architecturales, notamment par la présence de la grande tribune couverte autoportante (C 28/05/2009-11/02/2010).

La dernière campagne à l'origine de la protection d'un bâtiment d'après-guerre a été lancée en 2008 et concerne les commerces. Il s'agit du magasin du tailleur Arthur Orlans dans la rue Dansaert à Bruxelles (C 01/06/2012-

31/01/2013). Cette boutique est intéressante, car elle démontre la popularité des styles néo dans les années 1950 (FIG. 8). Il s'agit également d'un exemple rare de cette architecture: peu de magasins de ce type sont restés intacts en Région bruxelloise. On peut dire que cette campagne est toujours en cours. Récemment, le café 'Au Daringman', au n° 37 de la rue de Flandre à Bruxelles, réalisé dans un style Art Déco tardif et courant après la Seconde Guerre mondiale, a lui aussi fait l'objet d'une demande de protection (ouverture 22/02/2024).

Les premières protections du patrimoine d'après-guerre n'ont donc pas été réalisées spécifiquement pour leur spécificité chronologique. Outre ces protections dans le cadre plus large de campagnes ou d'inventaires spécifiques, des bâtiments particuliers ont également été protégés à titre individuel. Par exemple, *Le Parador*, construit à Woluwe-Saint-Pierre d'après un projet de Jacques Dupuis entre 1946 et 1948 pour son frère le docteur Paul Victor Dupuis, a été la première résidence privée d'après-guerre à être protégée (FIG. 9A); la protection couvre non seulement la maison, mais aussi le mobilier fixe, le jardin et un pavillon (C 20/05/1999-07/09/2000) (FIG. 9B). Premier projet de l'architecte pour une résidence privée, la villa témoigne de la recherche de la modernité, c'est une œuvre d'art totale et réfléchie. Peu après, les bâtiments du bijoutier De Greef (FIG. 10A), rue au Beurre à Bruxelles, ont également été classés (C 6/11/2003-22/12/2005). Ces bâtiments situés près de la Grand-Place datent de la reconstruction du centre de Bruxelles après le bombardement de 1695. En 1953, les maisons ont été modernisées selon les plans des architectes Simone Guillissen-Hoa et Jacques Dupuis. Les changements concernent principalement l'intérieur, qui a été subtilement organisé, et le mobilier lui-même (FIG. 10B). La façade s'intègre de façon remarquable dans l'environnement de maisons de l'Ancien Régime.

Au cours de la même période, au début des années 2000, un certain nombre d'arrêtés de classement ont été ponctuellement émis pour des bâtiments ou des lieux publics. C'est le cas, par exemple, du Mémorial national des martyrs juifs de Belgique (C 10/10/2002-23/10/2003) à Anderlecht (FIG. 11). Conçu par l'architecte André Godart à l'issue d'un concours, le mémorial a été érigé entre 1968 et 1970. Monument de recueillement, austère et à forte valeur symbolique, il présente des qualités tant archi-

11. CORDEIRO, P., BASYN, J.-M., PATRICIO, T., *Étude des bassins de natation situés en Région bruxelloise. Période 1900 à 1960 et période 1960 à aujourd'hui*, CRMS, Bruxelles, 2006.

12. D'autres piscines d'avant-guerre ont été protégées au cours de la même campagne: la piscine d'Ixelles située rue de la Natation n° 12 (architectes A. Cooreman et J. Rau, 1904), le 20/09/2007, et la piscine de Saint-Josse-ten-Noode sise rue Saint-François n° 21-23 (architectes J. Byttebier et Ch. Schaessens, 1933), le 04/06/2009.

13. VAN DIJK, P., *Sportinfrastructuur – Type stadions – in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest*, CRMS, Bruxelles, 2006. Suite aux propositions de la CRMS, l'étude a permis de classer en même temps le Royal Racing Club de Bruxelles situé avenue des Chênes à Uccle et le stade Joseph Marien situé chaussée de Bruxelles nos 221-227 à Forest.



FIG. 9A
Le Parador, avenue Louis Jasmin n° 297 à Woluwe-Saint-Pierre. Jacques Dupuis, 1946-1948 (Nicolas Schimp, 2021 © urban.brussels).



FIG. 9B
Le Parador, détail de la décoration intérieure (Nicolas Schimp, 2021 © urban.brussels).



FIG. 10A
Bijouterie De Greef, rue au Beurre n° 22, 24-26 à Bruxelles. Jacques Dupuis et Simone Guillissen-Hoa, 1954 (Nicolas Schimp, 2020 © urban.brussels).



FIG. 10B
Bijouterie De Greef, aménagement intérieur et décoration. Jacques Dupuis et Simone Guillissen-Hoa, 1954 (Nicolas Schimp, 2020 © urban.brussels).



FIG. 11
Mémorial national des martyrs juifs de Belgique, square des Martyrs Juifs à Anderlecht. André Godart, 1968-1970 (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).



FIG. 12A
Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA), parc du Cinquantenaire n° 1 à Bruxelles. Charles Rimanque, Léonard Cassiman, René Sneyers, 1962 (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).



FIG. 12B
L'escalier de l'IRPA, une prouesse d'ingénierie spectaculaire (A. de Ville de Goyet, 2004 © urban.brussels).



FIG. 12C
L'aménagement intérieur et le mobilier ont été conçus par Charles Rimanque en collaboration avec les Ateliers Stéphane Jasinski et la Kortrijkse Kunstwerkstede De Coene (A. de Ville de Goyet, 2014 © urban.brussels).



FIG. 13A
Bâtiment du rectorat de la VUB, campus de la Plaine n° 2 à Ixelles.
Renaat Braem, 1973-1978 (A. de Ville de Goyet, 2006 © urban.brussels).

FIG. 13B
Bâtiment du rectorat de la VUB. Peintures murales de la main de Renaat Braem,
1976-1984 (A. de Ville de Goyet, 2020 © urban.brussels).



FIG. 15
Tombe du peintre René Magritte dans
le cimetière de Schaerbeek,
rue d'Evere n° 4 à Evere (A. de Ville de
Goyet, 2024 © urban.brussels).

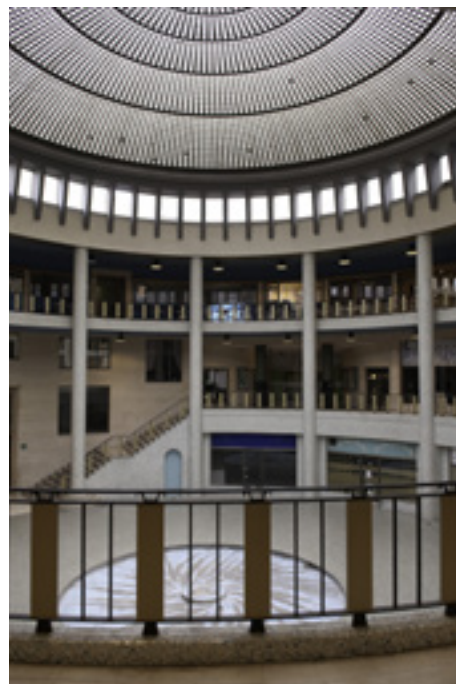


FIG. 14
Galerie Ravenstein à Bruxelles. Alexis et Philippe Dumont,
1954-1958 (A. de Ville de Goyet, 2007 © urban.brussels).



tecturales que sculpturales. Il a été proposé au classement par la Commission royale des Monuments et des Sites, qui note dans sa proposition que le gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a pris peu de mesures de protection du patrimoine architectural au cours des 50 dernières années. En effet, cette protection n'est que la quatrième pour des constructions postérieures à la Seconde Guerre mondiale et la première prise au XXI^e siècle. La protection plus systématique de ce patrimoine se fera attendre quelques années.

Un deuxième exemple est le bâtiment construit en 1962 sur les plans de l'architecte Charles Rimanque pour abriter l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA) (C 06/07/2006-29/11/2007) dans le parc du Cinquantenaire (FIG. 12A et 12B). Ce bâtiment est le premier au monde à avoir été conçu spécifiquement pour sa fonction. L'architecte, en collaboration avec René Sneyers pour le concept technique, a créé un bâtiment destiné à abriter une approche interdisciplinaire des œuvres d'art avec des laboratoires, des studios de conservation, des studios photo, une bibliothèque... Le bâtiment fonctionnel contient un certain nombre d'œuvres d'artistes belges et possède encore le mobilier d'origine réalisé par les ateliers De Coene de Courtrai (FIG. 12C).

Le bâtiment du rectorat de la Vrije Universiteit Brussel (C 27/09/2007), construit sur le campus de la Plaine d'après un projet de Renaat Braem, a été protégé pendant la même période (FIG. 13A). Son projet de 1973 et sa réalisation entre 1974 et 1978 font de ce bâtiment l'édifice patrimonial le plus récemment protégé en Région bruxelloise. Il s'agit de l'un des derniers projets de l'architecte et il peut être considéré comme une œuvre d'art totale comprenant notamment 500 mètres de peintures murales, réalisées par Braem lui-même (FIG. 13B).

Le dernier exemple est la galerie Ravenstein (C 29/01/2009-03/03/2011), protégée sur proposition de la CRMS. La galerie Ravenstein a été conçue en 1954 par les architectes Alexis et Philippe Dumont et construite par l'Immobilière Electrobel entre 1954 et 1958 dans un modernisme monumental d'après-guerre (FIG. 14).

QUELQUES BRUXELLOIS ET BRUXELLOISES CÉLÈBRES

Au cours de la même période, un certain nombre de classements symboliques d'éléments d'après-guerre ont été effectués, comme la tombe de René Magritte (FIG. 15) (21 novembre 1898-15 août 1967), située dans le cimetière de Schaerbeek à Evere (C 13/05/2004-01/06/2006). L'objectif principal était de protéger l'importance historique de sa contribution à la peinture surréaliste. Ce classement visait également à attirer l'attention sur la future ouverture du Musée Magritte sur la place Royale à Bruxelles. L'inauguration a eu lieu le 2 juin 2009. Parallèlement à l'ouverture de la procédure de classement du monument funéraire, la procédure a également été lancée pour l'enseigne Tintin et Milou (FIG. 16) située au sommet de l'immeuble des Éditions du Lombard près de la gare du Midi (C 13/05/2004-01/06/2006). Il montre les têtes des deux personnages de bande dessinée tels qu'ils ont été dessinés par Hergé pour l'hebdomadaire *Tintin* lancé en 1947. La protection de l'enseigne attire l'attention sur Bruxelles en tant que ville importante de la bande dessinée, avec l'un de ses principaux protagonistes. Une procédure a récemment été ouverte pour l'inscription sur la liste de sauvegarde de l'ancien appartement et studio du danseur et chorégraphe Maurice Béjart (FIG. 17) (LS 24/04/2024). L'appartement se trouve dans un bâtiment probablement antérieur au XIX^e siècle. Le studio de danse, dans le bloc à l'intérieur de l'îlot, a été construit sur les plans de l'architecte F. Michiels à partir de 1962, à l'origine pour le Théâtre royal de la Monnaie et utilisé par Maurice Béjart. La protection de l'appartement et en particulier du studio de danse permet de perpétuer de manière symbolique l'histoire particulière de la propriété et de Béjart, l'un des chorégraphes les plus importants et les plus novateurs de la danse moderne.

Après avoir protégé l'œuvre de Jacques Dupuis et de Simonne Guillissen-Hoa, c'est au tour, en 2006, des bâtiments de Willy Van Der Meeren d'être protégés. Il s'agit de la maison Moureau (FIG. 18) (C 06/07/2006), un projet de 1951, et de l'immeuble Van Ooteghem (C 06/07/2006), un projet de 1950, situés respectivement avenue Adrien Bayet à Molenbeek-Saint-Jean et avenue Notre-Dame à Evere (FIG. 19). Tant l'immeuble à appartements d'Evere que la maison unifamiliale de Molenbeek témoignent du rationalisme et de sa simplicité audacieuse. Plus tard, la mai-

FIG. 16
Enseigne Tintin et Milou, avenue Paul-Henri Spaak n° 1-11 à Saint-Gilles
(J.-M. Basyn, 2024 © urban.brussels).



FIG. 17
Ancien studio de danse de Maurice Béjart, rue de la Fourche n° 49-51 à
Bruxelles (© urban.brussels, 2023).



FIG. 18
Maison Moureau, avenue Adrien Bayet n° 11 à Molenbeek-
Saint-Jean. Willy Van Der Meeren, 1951 (A. de Ville de Goyet,
2024 © urban.brussels).

FIG. 19
Immeuble Van Ootegem, avenue Notre-Dame n° 135 à
Evere. Willy Van Der Meeren, 1953 (A. de Ville de Goyet,
2024 © urban.brussels).





FIG. 20
Maison Verhaegen, rue Père de Deken n° 38 à Etterbeek.
Willy Van Der Meeren et Léon Palm, 1960 (A. de Ville de
Goyet, 2021 © urban.brussels).



FIG. 21
Maison Everaert, avenue de Sumatra n° 8 à Uccle. Jacques Dupuis,
1953 (Nicolas Schimp, 2020 © urban.brussels).



FIG. 22
Maison Durieu, rue de la Fraîcheur n° 26 à Molenbeek-Saint-Jean.
Simone Guillissen-Hoa et Jacques Dupuis, 1954 (Nicolas Schimp,
2020 © urban.brussels).



FIG. 23
Maison Bedoret, avenue Adolphe Dupuich n° 40 à Uccle. Jacques Dupuis en
collaboration avec Émile Fays, 1955-1957 (Nicolas Schimp, 2020 © urban.brussels).

son Verhaegen (FIG. 20) située dans la rue Père de Deken à Etterbeek a également été classée (C 16/07/2020). Ce bâtiment a été conçu dans les années 1960 en collaboration avec l'architecte Léon Palm et présente les mêmes caractéristiques rationalistes que les maisons des années 1950.

Le classement de l'œuvre de l'architecte Jacques Dupuis s'est poursuivi en 2009. Après *Le Parador* et la bijouterie De Greef, les maisons Everaert (C 28/05/2009) et Durieu (C 28/05/2009) ont été classées cette année-là à la demande de leurs propriétaires, ainsi que la maison Bedoret (C 28/05/2009-17/03/2011).

En ce qui concerne la maison Everaert située sur l'avenue de Sumatra à Uccle, une demande de classement avait déjà été introduite par le Collège des Bourgmestre et Échevins en 2005, mais elle est restée sans effet jusqu'en 2009. La maison a été construite de manière autonome par Dupuis en 1953-1954. Il s'agit d'un double appartement sur un terrain étroit avec une façade monumentale (FIG. 21).

La maison Durieu, située dans la rue de la Fraîcheur à Molenbeek-Saint-Jean, est une petite maison qui se distingue de son environnement par sa façade particulière et l'entrée de la lumière dans la maison (FIG. 22). L'édifice, dont l'intérieur et le jardin ont été préservés, a été conçu en 1954 en collaboration avec Simone Guillissen-Hoa.

La maison Bedoret a été conçue par Dupuis en 1957-1958 avec la collaboration de l'architecte Émile Fays. Harmonieusement inscrite dans son environnement, la maison est très expressive et présente de nombreux contrastes tels que l'ombre et la lumière et les espaces ouverts et fermés (FIG. 23). Cette maison a également fait l'objet d'une demande de classement par le Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune d'Uccle en 2005.

Ces protections ont ensuite été soutenues par l'association Parador¹⁴, qui souhaitait attirer l'attention sur l'œuvre de l'architecte Dupuis à l'occasion, entre autres, du classement du bâtiment en question. Il s'agissait également d'éviter qu'une construction remarquable de l'architecte ne soit démolie, comme ce fut le cas pour la villa Adamantidis située avenue Blücher 57 à Uccle, construite en 1962 en collaboration avec l'architecte Albert Bontridder et démolie en

2003. Lors du classement définitif de la maison Bedoret, la maison Steenhout à Uccle a été classée à la demande de son propriétaire. Celle-ci, érigée en 1953-1954, est une réalisation de Jacques Dupuis et Simone Guillissen-Hoa (FIG. 24). La part de cette dernière est probablement la plus importante dans cette réalisation.

COUP D'ACCÉLÉRATEUR

Depuis 2016, la protection du patrimoine d'après-guerre s'est accélérée avec la protection de l'Auditoire Janson (C 09/06/2016-23/03/2017), qui fait partie du campus du Solbosch de l'Université Libre de Bruxelles (FIG. 25). Il a d'abord été utilisé comme salle de conférence pour l'exposition universelle de 1958. Ce chef-d'œuvre d'ingénierie est le fruit de la collaboration entre l'architecte Marcel van Goethem et le bureau d'ingénieurs Verdeyen et Moenaert. La méthode innovante de construction utilisée, une toiture à double courbure basée sur un réseau de câbles, fut également appliquée de manière similaire un peu plus tard pour la piscine Longchamp, citée plus haut.

La protection d'un certain nombre d'immeubles de bureaux des années 1960 entrant dans la catégorie *corporate architecture* sera entamée au cours de cette même année 2016. Le premier édifice à en bénéficier est le bâtiment et ses environs construits pour les Cimenteries Belges Réunies ou CBR (LS 27/10/2016-22/11/2018) sur la chaussée de La Hulpe (FIG. 26). Il s'agit d'un projet de 1970 de Constantin Brodski et Marcel Lambrichs avec des façades distinctives composées de modules préfabriqués en béton, produit principal de CBR.

Vient ensuite l'ancienne compagnie d'assurances La Royale Belge (LS 18/05/2017-25/05/2019) dont le siège se trouve sur le boulevard du Souverain, également à Watermael-Boitsfort (FIG. 27). Le bâtiment et le parc ont été réalisés selon les plans de 1965-1967 de Pierre Dufau et René Stapels et la construction et l'aménagement ont duré de 1967 à 1970; les architectes paysagistes sont Jean Delogne et Claude Rebold. Le bâtiment, qui semble flotter, possède des qualités esthétiques évidentes et constitue également un tour de force technique. L'ancien bâtiment de la Banque Bruxelles Lambert, aujourd'hui ING, sur l'avenue Marnix à Bruxelles, est un autre exemple de ces sièges sociaux qui servaient à conférer une aura à l'en-

14. Le site web <http://www.jacquesdupuis.be/> créé par cette asbl en 2004 est toujours disponible.



FIG. 24
Maison Steenhout, avenue Napoléon n° 57 à Uccle.
Simone Guillissen-Hoa et Jacques Dupuis, 1953
(Nicolas Schimp, 2020 © urban.brussels).



FIG. 25
Auditoire Paul-Émile Janson sur le campus du Solbosch de l'ULB, avenue Franklin
Roosevelt n° 50 à Bruxelles. Ingénieur Paul Moenaert et architecte Marcel Van
Goethem, 1958 (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).



FIG. 26
Ancien siège social des Cimenteries Belges Réunies
ou CBR, chaussée de La Hulpe n° 185 à Watermael-
Boitsfort. Constantin Brodski et Marcel Lambrichs, 1970
(A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).



FIG. 27
Ancien siège social de La Royale Belge, boulevard du Souverain n° 25 à Watermael-
Boitsfort. Pierre Dufau et René Stapels, architectes paysagistes Jean Delogne et
Claude Rebold, 1967-1970 (J-M. Basy, 2019 © urban.brussels).



FIG. 28
Siège social d'ING (anciennement BBL), avenue Marnix n° 24 à Bruxelles. Gordon Bunshaft (SOM), 1960 (M. Vanhulst, 2012 © urban.brussels).



FIG. 29
Glaverbel, chaussée de La Hulpe n° 166 à Watermael-Boitsfort. Renaat Braem, Pierre Guillissen, André Jacquain et Victor Mulpas, 1964-1967 (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).



FIG. 30
Siège social, show-room et garage D'Ieteren, rue du Mail n° 50 à Ixelles. René Stapels assisté par Robert Badinet, Bing Lefèvre-Feragen, Jean-Louis Lemaître et Jamar, 1962-1967 (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).



FIG. 31
La Mémé, UCL campus de Woluwe-Saint-Lambert. Projet de Lucien Kroll, 1969-1976 (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).



FIG. 32
Le Mont des Arts à Bruxelles. Jardin
de René Pechère, 1958 (A. de Ville de
Goyet, 2021 © urban.brussels).



FIG. 33
Maison et bureau d'architecte de Georges
Volckrick, Jagersveld n° 13 à Watermael-
Boitsfort, 1958 (A. de Ville de Goyet, 2024
© urban.brussels).



FIG. 34
Maison et bureau d'architecte
de Pierre Humblet, avenue de
Foestraets n° 63 à Uccle, 1960-1961
(J-M. Basyn, 2020 © urban.brussels).

treprise (LS 22/10/2020-18/03/2021). Pour ce faire, la BBL a fait appel à l'architecte Gordon Bunshaft, du bureau d'architecture américain Skidmore, Owens et Merrill ou SOM (FIG. 28). Le bâtiment a été construit dans les années 1960 avec une façade composée d'éléments en béton et en quartz reliés par des rotules métalliques, derrière laquelle se trouve un second mur-rideau entièrement vitré.

La protection du bâtiment Glaverbel (LS 28/04/2022-01/12/2022), également situé sur la chaussée de La Hulpe, complète la série distinctive *corporate architecture* à Watermael-Boitsfort. Ce bâtiment circulaire, intégré dans son environnement paysager, a été construit à la suite d'un concours national d'architecture en 1962-1964 par les architectes Renaat Braem, Pierre Guillissen, André Jacquain et Victor Mulpas (FIG. 29).

Un autre bâtiment commercial vient d'être inscrit au registre des bâtiments protégés: le bâtiment de la société D'Ieteren avec showroom et garage (LS 14/07/2022-08/02/2024), rue du Mail à Ixelles (FIG. 30). Comme La Royale Belge, le bâtiment a été conçu par René Stapels en 1962-1967 et partage avec lui l'aspect flottant, ici deux volumes superposés.

Pour cette architecture commerciale, dans chaque cas, une inscription sur la liste de sauvegarde a été préférée au classement. Le classement vise une protection plus stricte du patrimoine, alors qu'une inscription sur la liste de sauvegarde est plus souple et qu'en cas de travaux, aucune subvention n'est prévue pour les inscriptions sur la liste de sauvegarde. Dans ce dernier cas, certaines transformations sont possibles pour faciliter l'utilisation du bien. Un traitement plus souple de ces bâtiments est nécessaire pour optimiser leur adaptation aux normes actuelles de performance énergétique, par exemple. L'objectif de leur inscription sur la liste de sauvegarde est donc, outre leur protection générale, de faciliter leur réutilisation. La rénovation et la transformation récentes de La Royale Belge en sont un bon exemple.

Le même raisonnement a été suivi pour le paysage d'une grande cohérence formé par plusieurs bâtiments, dont le plus connu est le foyer pour les étudiantes et étudiants en médecine *La Mémé* (FIG. 31) et ses environs, conçu par l'Atelier Simone et Lucien Kroll à partir de 1969 et intégré au campus de l'Université Catho-

lique de Louvain à Woluwe-Saint-Lambert (LS 15/11/2018-22/10/2020).

C'est également le cas du Mont des Arts (FIG. 32), dont les différents bâtiments (Bibliothèque royale, Palais de la Dynastie, ancien Palais des Congrès) et le jardin dessiné par René Pechère posent des problèmes d'utilisation (LS 28/10/2021-28/04/2022). Il en est de même pour la gare du Nord, érigée dans le même style monumental officiel (FIG. 2): l'ouverture de sa procédure d'inscription sur la liste de sauvegarde permettra une gestion souple et la poursuite des activités dans cette importante gare de voyageurs, qui se doit d'être adaptable aux fins de son fonctionnement et de la sécurité dans le respect des exigences et contraintes techniques.

Les maisons d'architecte constituent une typologie importante du patrimoine d'après-guerre qui fait l'objet d'une attention particulière en termes de classement. Il est évident que dans la plupart des cas, ces maisons ont une valeur patrimoniale, car il s'agit de maisons construites avec beaucoup de soin et qui servent souvent de carte de visite à l'architecte lui-même.

La maison Volckrick située Jagersveld à Watermael-Boitsfort (FIG. 33) est la première de ces maisons à être classée (C 09/04/2020). Construite en 1958 comme bureau d'architecte et habitation par Georges Volckrick pour lui-même et sa famille, elle porte indéniablement sa marque par son architecture et sa forme, ainsi que par les matériaux et les techniques utilisés. Vient ensuite la maison de l'architecte Pierre Humblet (FIG. 34) sur l'avenue de Foestraets à Uccle (C 10/02/2022-29/09/2022), construite en 1960 dans un style moderniste austère. La résidence personnelle et le bureau de l'architecte Louis Hoebeke (C 17/03/2023-05/10/2023) au n° 20 de la rue Docteur Charles Leemans à Berchem-Sainte-Agathe de 1956 témoigne du style Expo 58 ou modernisme ludique avec son architecture colorée (FIG. 35).

Plusieurs bâtiments formant un ensemble et situés avenue de Villegas à Ganshoren font l'objet d'une protection (C 16/11/2023). Il s'agit de l'ancienne résidence privée et premier bureau de l'architecte Raoul Brunswyck au n° 25, de 1957 (FIG. 36), et du bureau de Brunswyck et Odon Wathelet au n° 31, de 1965 (FIG. 37). Les maisons intermédiaires sont des projets de Brunswyck et Wathelet, respectivement la mai-



FIG. 35
Maison et bureau d'architecte de Louis Hoebeké, rue Docteur Charles Leemans n° 20 à Berchem-Sainte-Agathe, 1956 (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels)



FIG. 36
Maison et bureau d'architecte de Raoul J. Brunswyck, avenue de Villegas n° 25 à Ganshoren, 1957 (A. de Ville de Goyet, 2012 © urban.brussels)



FIG. 37
Bureaux des architectes Raoul J. Brunswyck et Odon Whatelet, avenue de Villegas n° 31 à Ganshoren, 1965 (A. de Ville de Goyet, 2012 © urban.brussels).



FIG. 38
Maison Maeschalk-Van Kern, avenue de Villegas n° 27 à Ganshoren. Raoul J. Brunswyck et Odon Whatelet, 1960-1961 (A. de Ville de Goyet, 2012 © urban.brussels).



FIG. 39
Maison Lichtert, avenue de Villegas n° 29 à Ganshoren.
Raoul J. Brunswyck et Odon Whatelet, 1963 (A. de Ville de Goyet, 2012 © urban.brussels).



FIG. 41
Bureau et appartement de l'architecte Simone Guillissen-Hoa, rue Langeveld
n° 21 à Uccle (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).



FIG. 40
Bureau et appartement de l'architecte Paul Caulier, avenue des Gloires Nationales
n° 10 à Koekelberg, 1966 (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).



FIG. 42
Immeuble et habitation de l'architecte Henri Montois,
avenue Armand Huysmans n° 198 à Ixelles. Henri Montois
et Robert Courtois, 1952 (A. de Ville de Goyet, 2024
© urban.brussels).



FIG. 43
Résidence Val du Roi, rue de Belle-Vue n° 2 et avenue du Général de Gaulle n° 52 à Ixelles. Lucien Jacques Baucher, 1964-1967, architecte paysagiste Jean Delogne, designer Christophe Gevers, sculpture métallique de Victor Vasarely (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).



FIG. 44
Résidence Miramar, place Saint-Lazare n° 1 et rue de la Rivière n° 25 à Saint-Josse-ten-Noode. Claude Laurens, 1956-1957 (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).



FIG. 45
Résidence Saint-Géry, rue du Pont de la Carpe n° 16-18 et rue Van Artevelde n° 2-4 à Bruxelles. Paul-Amaury Michel, 1955-1958 (Inventaire ©urban.brussels).



FIG. 46
Maison et atelier du sculpteur Olivier Strebelle, avenue Dolez n° 580 à Uccle. André Jacquain, Victor Mulpas, architecte d'intérieur Jules Wabbes, 1955-1958 (H. Hermans, 2017 © urban.brussels).



FIG. 47
Maison Rombaut-Deplus, avenue Armand Huysmans n° 196 à Ixelles. André Jacquain, 1959 (A. de Ville de Goyet, 2024 © urban.brussels).

son Maeschalk-Van Kern de 1960-1961 (FIG. 38) et la maison Lichtert de 1963 (FIG. 39). Elles montrent l'évolution de l'architecte d'un style moderniste ludique à un brutalisme naissant.

Plusieurs architectes réalisent leur propre habitation et/ou atelier dans le cadre d'un immeuble à appartements. C'est le cas de l'immeuble de l'architecte Paul Caulier (C 13/04/2023) sur l'avenue des Gloires Nationales à Koekelberg (FIG. 40), un exemple exceptionnel du style architectural brutaliste pour des bâtiments privés, et du bureau et appartement de l'architecte Simone Guillissen-Hoa (C 13/04/2023-25/04/2024) rue Langeveld n° 21 à Uccle (FIG. 41). Cette protection valorise pour la première fois l'œuvre architecturale autonome de celle qui serait la première femme à exercer effectivement la profession d'architecte. L'immeuble

de 1952, qui abrite la résidence de l'architecte Henri Montois (FIG. 42), s'inscrit également dans cette typologie, où l'imbrication de trois appartements en duplex est remarquable (C 17/03/2022-26/01/2023).

Le classement de ce dernier a été demandé par le Collège des Bourgmestre et Échevins de la commune d'Ixelles. Le Collège a, par la même occasion, demandé le classement de l'immeuble à appartements Résidence Val du Roi (FIG. 43), rue Belle-Vue n° 2 à Ixelles, d'après un projet de Lucien Jacques Baucher de 1964-1967, avec une sculpture monumentale en métal de Victor Vasarely au rez-de-chaussée et un remarquable appartement meublé par le designer Christophe Gevers dans les années 1990 (C 30/06/2022-18/04/2024). D'autres immeubles à appartements d'après-guerre ont

été classés: la Résidence Miramar (FIG. 44) sur la place Saint-Lazare à Saint-Josse-ten-Noode, à la demande du Collège des Bourgmestres et Échevins (C 01/04/2021-24/02/2022), et la Résidence Saint-Géry (FIG. 45) rue du Pont de la Carpe à Bruxelles (C 30/06/2022-09/02/2023). Ils ont été construits, respectivement sur les plans de l'architecte Claude Laurens en 1956-1957 et de Paul-Amaury Michel en 1955, dans un style à panneaux colorés qui deviendra populaire après l'Expo 58.

Deux habitations d'après-guerre conçues par André Jacqmain ont été récemment protégées. Il s'agit de la maison-atelier du sculpteur Olivier Strebelle et de l'atelier de l'architecte Claude Strebelle, avenue Dolez à Uccle (C 25/02/2021-10/02/2022). Le bâtiment d'Olivier Strebelle (FIG. 46) est le fruit d'une collaboration entre le sculpteur et l'architecte André Jacqmain à partir de 1955. L'atelier de Claude Strebelle a été réalisé selon ses propres plans de 1973 et fait référence à l'immeuble voisin de Jacqmain. La seconde est la maison Rombaut-Deplus (FIG. 47) située sur l'avenue Armand Huysmans à Ixelles, construite dans un style proto-postmoderniste en 1959 (C 29/09/2022-07/11/2024).

l'inventaire 1939-1999 s'inscrit également dans ce contexte. La réalisation de cet inventaire, et la vision élargie du patrimoine d'après-guerre qui en découle, contribuent à imposer la nécessité de mener une nouvelle et vaste campagne patrimoniale relative à ce patrimoine.

Traduit du néerlandais

CONCLUSION

La protection du patrimoine d'après-guerre a été relativement lente à se mettre en place. Les premières protections ont eu lieu dans le cadre de campagnes de protection typologiques ou de protections *ad hoc*, lorsque la période n'était pas au centre de l'attention. Ce n'est qu'assez récemment que le patrimoine d'après-guerre a été réellement mis en valeur, de façon évidente à travers les différentes protections adaptées, mais certainement aussi à travers les récentes inscriptions sur la liste de sauvegarde des témoins de la *corporate architecture* et le classement d'un certain nombre de bâtiments liés à l'architecte lui-même (résidences personnelles, ateliers, bureaux). L'attention portée à l'architecture d'après-guerre n'est évidemment pas fortuite, mais liée au vieillissement de ce patrimoine et à la nécessité de l'adapter aux normes énergétiques actuelles, comme en témoignent les réunions de projet et les comités de concertation (voir aussi l'article de Michèle Kreutz). La quantité et les caractéristiques techniques de construction font du patrimoine d'après-guerre un élément vulnérable mais représentatif de notre patrimoine bruxellois. La réalisation de



Comité de rédaction

Jean-Marc Basyn, Okke Bogaerts, Paula Dumont, Valerie Orban et Cecilia Paredes.

Coordination du dossier

Jean-Marc Basyn
Stephanie Van de Voorde (VUB)
Marylise Parein (VUB, urban)

Coordination de l'iconographie

Jean-Marc Basyn et Julie Coppens

Auteurs / collaboration rédactionnelle

Jean-Marc Basyn, Iwein Baeyens, Ana Castillo, Lieven De Grootte, Tania De Schepper, Margaux Denys, Stijn Elsen, Waldo Galle, Erik Hendrickx, Michèle Kreutz, Catherine Leclercq, Harry Lelièvre, Charlotte Nys, Marylise Parein, Stephanie Van de Voorde, Manja Vanhaelen, Tom Verhofstadt, Ine Wouters

Rédaction finale en français

Jean-Marc Basyn et Valérie Orban

Rédaction finale en néerlandais

Jean-Marc Basyn

Traduction

Oneliner, Linguanet

Relecture

Eric Chagnon, Suzanne Gillijns, Anne Marsaleix et les membres du comité de rédaction

Graphisme

Toast Confituur Studio

Création de la maquette

Polygraph

Impression

db Group.be

Diffusion

Cindy De Brandt, Ilse Weemaels.
bpeb@urban.brussels

Remerciements

Adam Paluch, Caroline Berckmans, Anne Buisseret, Alfred de Ville de Goyet, Helen Hermans, Marie-Françoise Plissart, Marie-Elisabeth Volckrick, B2Ai, Atelier Zone III, &bogdan, MAKER architecten, Origin Architecture & Engineering, A2M, VAI, CIVA, ING ARCHistory, Centre de Documentation urban, Brugis urban, Innoviris

Coordination des publications

Cecilia Paredes

Éditeur responsable

Sarah Lagrillière, directrice générale adjointe, urban.brussels (Service public régional Bruxelles Urbanisme & Patrimoine)
Mont des Arts 10-13, 1000 Bruxelles

Les articles sont publiés sous la responsabilité de leur auteur. Tout droit de reproduction, traduction et adaptation réservé.

Contact

Direction Connaissances et Communication
Mont des Arts 10-13,
1000 Bruxelles
www.patrimoine.brussels
editions@urban.brussels

Crédits photographiques

Malgré tout le soin apporté à la recherche des ayants droit, les éventuels bénéficiaires n'ayant pas été contactés sont priés de se manifester auprès de la Direction Patrimoine culturel de la Région de Bruxelles-Capitale.

Déjà paru dans Bruxelles Patrimoines

- 001 - Novembre 2011
Rentrée des classes
- 002 - Juin 2012
Porte de Hal
- 003-004 - Septembre 2012
L'art de construire
- 005 - Décembre 2012
L'hôtel Dewez
- Hors série 2013
Le patrimoine écrit notre histoire
- 006-007 - Septembre 2013
Bruxelles, m'as-tu vu ?
- 008 - Novembre 2013
Architectures industrielles
- 009 - Décembre 2013
Parcs et jardins
- 010 - Avril 2014
Jean-Baptiste Dewin
- 011-012 - Septembre 2014
Histoire et mémoire
- 013 - Décembre 2014
Lieux de culte
- 014 - Avril 2015
La forêt de Soignes
- 015-016 - Septembre 2015
Ateliers, usines et bureaux
- 017 - Décembre 2015
Archéologie urbaine
- 018 - Avril 2016
Les hôtels communaux
- 019-020 - Septembre 2016
Recyclage des styles
- 021 - Décembre 2016
Victor Besme
- 022 - Avril 2017
Art nouveau
- 023-024 - Septembre 2017
Nature en ville
- 025 - Décembre 2017
Conservation en chantier
- 026-027 - Avril 2018
Les ateliers d'artistes
- 028 - Septembre 2018
Le Patrimoine c'est nous !
- Hors-série - 2018
La restauration d'un décor d'exception
- 029 - Décembre 2018
Les intérieurs historiques
- 030 - Avril 2019
Bétons
- 031 - Septembre 2019
Un lieu pour l'art
- 032 - Décembre 2019
Voir la rue autrement
- 033 - Printemps 2020
Air, chaleur, lumière
- 034 - Printemps 2021
Couleurs et textures
- 035 - Printemps 2021
Georges Houtstont et la fièvre ornemaniste de la Belle Époque
- 036 - Automne 2022
Points de vue
- 037 - Automne 2024
Objets et collections
- 038 - Printemps 2025
Focus 1939-99

Retrouvez tous les articles sur
www.patrimoine.brussels

Liste des abréviations

AGR – Archives générales du Royaume
ARB – Académie royale de Belgique
AVB – Archives de la Ville de Bruxelles
CIVA – Centre international pour la ville, l'architecture et le paysage
KBR – Bibliothèque royale de Belgique
UCL – Université Catholique de Louvain
ULB – Université Libre de Bruxelles
VAI – Vlaams Architectuurinstituut
VUB – Vrije Universiteit Brussel

ISSN

2034-578x

Dépôt légal

D/2024/6860/011

Dit tijdschrift verschijnt ook in het Nederlands onder de titel "Erfgoed Brussel".

Résolument engagé dans la société de la connaissance, urban.brussels souhaite partager avec ses publics un moment d'introspection et d'expertise sur les thématiques urbaines actuelles. Les pages de *Bruxelles Patrimoines* offrent aux patrimoines urbains multiples un espace de réflexion ouvert et pluraliste.

Ce numéro Focus 1939-99 vise à sensibiliser le public à l'importance de notre patrimoine récent.

Comment le préserver, assurer son développement durable et promouvoir sa valorisation ? Telles sont les principales questions abordées dans ce dossier, qui met l'accent sur la politique du patrimoine et la recherche scientifique dont ce « jeune » patrimoine a fait l'objet ces dernières années.

Sarah Lagrillière
Directrice générale adjointe

U



20 €



ISBN 978-2-87584-218-3